

## LA CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS SEPTIQUES, L'IMPORTANCE D'AVOIR UN BON TEST DE SOL

Le règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées, qu'on appelle communément le Q-2, r. 22, oblige le citoyen à faire une demande de permis à la Municipalité lorsqu'il construit ou modifie une installation septique. Toujours en regard de ce règlement provincial que la Municipalité a l'obligation d'appliquer sur son territoire, l'inspecteur doit délivrer un permis en respectant un certain nombre de conditions. L'une de ces principales conditions est le dépôt par le citoyen d'un test de sol préparé par un membre d'un ordre professionnel compétent en la matière (technologue, ingénieur, géologue). Le test de sol permettra de déterminer quel type d'installation septique est requis en fonction du terrain dans lequel elle doit être installée. Par conséquent, le test de sol détermine aussi le niveau d'investissements nécessaire pour se conformer.



Le test de sol, c'est tout simplement un rapport qu'on peut diviser en 2 parties :

- l'étude de caractérisation des sols
- les plans de construction de l'installation septique

### L'étude de caractérisation des sols

La caractérisation des sols consiste à faire généralement 3 sondages sur le terrain autour du site choisi pour l'implantation de l'installation septique afin d'y mesurer le niveau du roc, de la nappe d'eau et de toute couche de sol peu perméable ou imperméable qui se retrouve sous le terrain récepteur. De plus, le sondage permet de prendre l'échantillon de sol afin d'en analyser son niveau de perméabilité. Le sondage est généralement d'une profondeur de 1,8 mètre, mais peut atteindre, dans certains cas, jusqu'à 3 mètres. Le consultant peut utiliser une pelle mécanique ou une terrière afin de faire les sondages. Toutefois, mentionnons que la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEC) ne recommande pas l'utilisation de la terrière, car il est difficile, voire dans certains cas impossibles, d'y mesurer précisément les différentes couches de sol, le niveau de la nappe et d'y prendre l'échantillon nécessaire. En résumé, l'utilisation de la pelle mécanique nous assure d'avoir un meilleur portrait du terrain récepteur et du même coup une installation septique adéquate.

### Plans de construction de l'installation septique

Lors d'une demande de permis, le citoyen doit aussi s'assurer que son rapport comporte le plan de localisation du système de traitement des eaux usées sur lequel on doit retrouver principalement les éléments suivants :

- La topographie du terrain (ruisseau, milieu humide, arbre, résidence, bâtiment secondaire, etc.);
- La pente du terrain récepteur;
- L'implantation exacte de tous les éléments système de traitement;
- Le niveau d'implantation exacte de tous les éléments du système, de la sortie de la résidence à l'élément épurateur.

Lorsque vous avez donné un mandat à un consultant, le rapport devrait être complet et généralement vous devriez n'avoir aucune surprise lors de la construction (exemple de l'ajout non prévu d'une station de pompage).

### L'importance d'avoir un bon test de sol

Depuis le début de l'opération de mise aux normes des installations septiques, plusieurs professionnels se sont manifestés afin d'offrir leurs services aux citoyens qui ont besoin de ce document. Cependant, au cours de la dernière année, les inspecteurs ont remarqué que la qualité des documents reçus ou les techniques utilisées pouvaient varier d'un consultant à un autre. Dans quelques situations les inspecteurs ont même exigé que des documents soient repris ou modifiés puisque le contenu était incomplet. La Municipalité rappelle aux citoyens qu'il est important d'avoir un test de sol de bonne qualité, puisque celui-ci vous assurera que le système choisi fonctionnera bien et surtout le plus longtemps possible. Avec les investissements que la mise aux normes exige, vous avez droit à un service de qualité tant pour le test de sol que pour la construction de votre installation septique. Si vous avez des questions par rapport au test de sol ou tout autre sujet lié au traitement des eaux usées, n'hésitez pas à communiquer avec les inspecteurs municipaux qui ont l'expertise requise pour répondre à toutes vos interrogations.